

- ANNEXE EAU POTABLE

Commune de SAINT-JOUVENT

La Commune de Saint-Jouvent a concédé à la Ville de Limoge, Service de l'Eau, son réseau d'alimentation en eau potable.

Etat actuel

1) Alimentation :

Elle est assurée, dans la partie centrale et Nord de la Commune, par un réservoir d'une capacité de 300 m³, calé aux côtes T.P. 437,20 NGF et radier à 434,00 NGF, situé au lieu-dit « Bel-Air », près du carrefour des Chemins Départementaux 7 et 28. La canalisation principale de distribution en Ø 125, assurant l'alimentation du bourg à partir de ce réservoir, a nécessité la pose de réducteurs de pression, en raison d'un relief assez marqué.

Le réservoir de « Bel-Air » est lui-même alimenté par le château d'eau de Chantelauve gravitairement et de manière permanente, par deux canalisations de Ø 110 placées en parallèle.

Dans la partie Sud de la Commune, l'alimentation en eau est assurée par les deux canalisations Ø 110 citées, par l'intermédiaire de piquages de différents diamètres.

Il n'existe pas de maillage entre la partie Nord et la partie Sud, toutes les canalisations de distribution sont en antenne. Le réservoir de « Bel-Air » sert également à l'alimentation des Communes de Thouron, d'une part, et de Peyrilhac et Cieux, d'autre part.

2) Etat du réseau :

Dans son ensemble, le réseau est en bon état.

3) Réseau incendie :

Ce réseau, dimensionné pour l'alimentation en eau potable, ne permet pas d'assurer la défense incendie de tous les hameaux, selon les normes de sécurité. Les investissements seraient trop élevés et génèreraient une dégradation de la qualité de l'eau potable. La solution alternative de mise aux normes de la défense incendie consiste en l'aménagement de points de pompage dans les nombreux cours d'eau et plans d'eau existants.

